Département : Haute-Loire.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE D'AUREC

n°2026.04.04

Séance du 30 Juin 2026

Modifie et remplace la délibération n°2021.07.11 du 25 Novembre 2021

Nombre de membres	- afférents au Conseil Municipal	:	15	Date de la convocation :
	- en exercice	:	15	22 Juin 2026
	- présents	:	14	
	- excusée	:	1	

L'an deux mil vingt six le trente juin à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Caroline DI VINCENZO, Maire

Présents : Caroline DI VINCENZO, Éric PETIT, Yvette CHOL Yves DARLES adjoints
Didier LHOSTE, Christian FAUVET, Virginie SOLILY, David RODRIGUES, Angélique ROLHION, Antoinette ESTEVE GONNET, Boris RIGAUDON, Aurélie FOURNEL, Thomas JANUEL, Marie-Laure CIVET, Conseillers.
Excusée : Johana BARTHELEMY,

Christian FAUVET a été nommé secrétaire

Objet de la délibération :
DELIVRANCE DE CONCESSIONS FUNERAIRES
Mise à jour des tarifs suite à la reprise des concessions en état d'abandon

Madame le Maire expose au Conseil que les emplacements libérés dans l'ancien cimetière, suite à la reprise des concessions en état d'abandon ont, de fait, des superficies variables.

Il est donc proposé au Conseil de mettre à jour les tarifs de 2021 pour ajouter un tarif au m².

Les futurs bénéficiaires de ces concessions pleine terre devront à minima délimiter leur emplacement par un entourage en ciment.

Il appartiendra au Maire de déterminer la situation géographique et le surface de l'emplacement octroyées aux concessionnaires.

Ils pourront également en toute liberté, y installer un caveau, une pierre tombale, une stèle ou édifier un monument funéraire.

A noter, que la Commune est désormais propriétaires de caveaux plus ou moins en bons états suite à la reprise des concessions abandonnées ou non renouvelées.

Il est donc décidé de ne pas les vendre, ils seront cédés à titre gratuit, seule la surface de la concession sera facturée. Charge aux concessionnaires de les remettre en état.

Tarifs Ancien cimetière :

- ✓ Concessions pleine terre
  - 15 ans ..... 83 euros / m²
  - 30 ans ..... 125 euros / m²

Tarifs Nouveau cimetière : (Rappel : Tarifs en vigueur depuis le 1er janvier 2021)

- Concession pleine terre 2,40 m²
  - 15 ans ..... 200 euros
  - 30 ans ..... 300 euros

- Concession pleine terre 4,80 m²
  - 15 ans ..... 400 euros
  - 30 ans ..... 600 euros

AR Prefecture
043-214300584-20260630-DELI_2026_04_04-DE
Reçu le 03/07/2026

Tarifs Columbarium (Rappel : Tarifs en vigueur depuis le 1er janvier 2021)

• Columbarium 2 urnes	10 ans	300 €
• Columbarium 2 urnes	15 ans	400 €
• Columbarium 4 urnes	10 ans	500 €
• Columbarium 4 urnes	15 ans	700 €

Par ailleurs, Madame le Maire fait observer que les concessionnaires qui bénéficieront d'une concession d'une durée de 10, 15 ans ou de 30 ans pourront à chaque échéance procéder au renouvellement.

Invité à se prononcer sur ce dossier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

✓ ACCEPTE les superficies et les tarifications proposées, ainsi que les dispositions associées.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme au registre
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Le 03 juillet 2026 et publication sur le site internet
de la Commune le 03 juillet 2026

Le Maire

Caroline DI VINCENZO

AR Prefecture

043-214300584-20260630-DELI_2026_04_04-DE
Reçu le 03/07/2026